

# Rencontre sans risque

Autor(en): **Brügger, Othmar / Di Potenza, Francesco**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Mobile : la revue d'éducation physique et de sport**

Band (Jahr): **11 (2009)**

Heft 4

PDF erstellt am: **02.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-995745>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Rencontre sans risque

En septembre, Macolin accueillera le congrès tripartite «Sport – La maîtrise du risque dans le sport». Responsable du programme et collaborateur scientifique auprès du bpa, Othmar Brügger s'explique sur le sens de la prévention des accidents dans le sport.

Interview: Francesco Di Potenza; photos: Daniel Käsermann, Ueli Känzig

**«mobile»:** *Ce n'est pas un secret: le risque appartient au sport. N'entravons-nous pas, dans une certaine mesure, la liberté de mouvement, l'activité sportive en pensant sécurité?* Othmar Brügger: Le bpa est persuadé du bien-fondé du sport et ne cherche pas à en empêcher sa pratique. Les facettes du sport sont multiples: promotion de la santé et expérience vécue pour n'en citer que deux. Notre devise est donc la suivante: faire du sport oui, mais en toute sécurité.

**Mais la sécurité absolue n'existe pas...** Elle est, en effet, toujours en relation avec un risque accepté. La société définit elle-même ce qu'elle considère comme sécurité insuffisante ou risque trop élevé. Le sport n'a pas que des côtés positifs. Les questions telles que le fair-play, la consommation de drogues, le dopage, la violence, les abus sexuels dans le sport font aussi régulièrement l'objet de discussions dans les milieux spécialisés concernés. Nous mettons l'accent sur la sécurité dans le sport dans les bases légales. Le congrès qui se tiendra à Macolin en septembre fait de la sécurité son thème principal.

**On compte parmi les invités à ce congrès nombre de scientifiques, de responsables de services cantonaux et de fonctionnaires. Comment les informations parviennent-elles aux sportifs?** Les sportifs ont tous des profils très différents et ne sont pas regroupés en un système. Le skieur n'a ainsi pratiquement rien à voir avec le nageur qui, pour sa

part, n'a que très peu en commun avec le parapentiste. Nous parvenons rarement à atteindre le sportif directement par le biais de nos canaux. Souvent, pour que l'information lui soit transmise, nous devons passer par des «prescripteurs»: homme politique, formateur, enseignant de sport, entraîneur, moniteur J+S, etc.

**Le congrès ratisse large. Au programme: disciplines sportives diverses, paysage européen des accidents, aspects psychologiques de la prévention des accidents dans le sport, sport chez les enfants, sport scolaire. S'agit-il là d'un tour d'horizon pour faire entrer le thème de la «sécurité» dans la tête des acteurs sur le terrain?** Nous ne cherchons pas du tout à «faire entrer» quoi que ce soit dans la tête de qui que ce soit. Nous invitons des personnes désireuses d'approfondir ces thèmes. Notre objectif est de développer une compréhension globale du risque, de percevoir et de reconnaître les responsabilités, d'aborder la question du potentiel de sauvetage ou de l'établissement de priorités dans les mesures à prendre. Qui fait du sport prend souvent des risques sans le savoir. Nous visons une prise de conscience de ces risques.

**En votre qualité de responsable du programme de cette manifestation, quelles réactions souhaitez-vous susciter?** Nous organisons ce congrès tous les deux ans dans un pays différent. Chaque pays conçoit différemment la prévention des accidents. L'Allemagne et



l'Autriche poursuivent d'autres objectifs que la Suisse. Nous profitons de cet échange avec nos collègues autrichiens et allemands pour connaître leurs priorités.

**Avez-vous un exemple concret?** Oui, les sports de neige. Depuis des années, le bpa exhorte les skieurs, snowboarders et autres amateurs de sports de neige à porter un casque, car il est prouvé que son port diminue considérablement le nombre de blessures à la tête. Pendant longtemps, nos voisins – l'Allemagne et l'Autriche – ne se sont pas intéressés à ce thème. Puis ils ont pris connaissance des résultats de notre campagne: le nombre de personnes portant un casque a augmenté de 13 à 65 % en six ans. Cette année, plusieurs accidents de ski ont défrayé la chronique en Allemagne. Diverses questions ont surgi. Le port du casque sert-il à quelque chose? Faut-il le rendre obligatoire? Quels sont les effets secondaires du port du casque? Etant donné que l'Allemagne ne disposait d'aucune base de réflexion, elle n'a pas pu répondre seule à ces questions et s'est donc appuyée sur nos études scientifiques. Nos trois pays ont rédigé une prise de position commune que les Allemands ont immédiatement utilisée. Celle-ci stipule que dans les pays alpins, les spécialistes encouragent le port du casque, en raison du taux de protection élevé qu'il offre. La Suisse a joué, dans le cas présent, un rôle de précurseur.

**Le congrès ne se contente pas d'aborder le thème de la sécurité d'un point de vue théorique. Une partie du programme est également consacrée à l'aspect pratique. Les participants vont en effet sur le terrain. Expliquez-nous comment cela se passe:** Le bpa a établi, en étroite collaboration avec les partenaires du secteur VTT, un guide visant à améliorer la planification, la réalisation et l'entretien des parcours de descente de VTT. Macolin a aménagé l'un de ces parcours. Nous effectuerons donc une reconnaissance – à vélo ou à pied – avec les participants, puis nous présenterons, en collaboration avec les réalisateurs de ce parcours, le travail concret de prévention effectué par le bpa. Je tiens à préciser que nous n'avons jamais essayé d'empêcher la réalisation de ce parcours. Nous sommes intervenus très tôt dans la planification et les réalisateurs ont tenu compte de nos remarques lors de sa construction.

**La sécurité prend aussi de l'importance dans l'enseignement. Quel comportement les enseignants doivent-ils adopter: plutôt renoncer à certaines activités ou prendre des risques?** Je suis moi-même maître de sport diplômé et j'ai enseigné l'éducation physique pendant plus de dix ans. J'ai été, en outre, entraîneur Swiss Olympic de triathlon et, en tant que tel, j'ai été confronté à des activités relativement dangereuses. A mon avis, un enseignant ou un entraîneur est un professionnel de la prévention. Il doit constamment se demander comment concevoir son enseignement de manière à éviter tout accident grave. S'il ne le fait pas, il n'assume pas ses responsabilités.

**Qu'entend-on par accidents graves?** Des accidents où il y a des morts ou des blessés graves: par exemple, une noyade dans un cours de natation ou une chute lors d'une randonnée en montagne. Ce genre d'accidents ne doit pas se produire dans le cadre du sport organisé. En revanche, il y aura toujours des doigts cassés en basket, en volley... Cela ne signifie pas pour autant que l'enseignant ne doit plus organiser ces activités. Les offices cantonaux et les directions de l'instruction publique sont chargés de donner des directives aux enseignants à ce sujet. Si celles-ci sont respectées et qu'un accident grave se produit, l'enseignant ne peut être tenu pour responsable à moins qu'il n'ait fait preuve de négligence, auquel cas il devra rendre des comptes.

**Cela semble très strict...** A ma connaissance, ce genre de cas ne s'est produit que deux fois au cours des dernières années. Dans tous les autres accidents, certes nombreux, aucune décision judiciaire n'a jamais été prise à l'encontre d'un enseignant d'éducation physique. Autrement dit, quand l'enseignant n'outrepasse pas ses compétences et suit les directives, il navigue en eau sûre.

**Votre propre intervention lors de ce congrès s'intitule «Prévention systématique des accidents dans le sport». Quel est le principal message que vous souhaitez transmettre?** On considère la prévention comme une démarche de recherche d'une solution à un problème. On part d'une situation donnée – en l'occurrence un accident – et on poursuit un objectif. On cherche alors des mesures, on les applique et les évalue, puis l'on regarde la manière dont la situation a évolué. Cette approche de la prévention comporte toutefois certaines lacunes. Nous devons notamment faire en sorte que les personnes impliquées se sentent concernées et vice-versa. En d'autres termes, il convient d'intégrer toutes les parties prenantes relativement tôt dans le processus et de formuler ensemble des objectifs, puis de s'assurer que la mesure choisie est efficace. En effet, une mesure qui, pour les personnes concernées, semble parfaite et nécessaire, peut se révéler totalement inefficace, voire contre-productive. Il faut donc que les mesures de prévention soient empiriques et que l'on puisse prouver leur efficacité. C'est la seule manière pour les donateurs et les décideurs politiques d'être persuadés que l'argent est investi à bon escient dans la prévention. ■



Othmar Brügger est collaborateur scientifique dans le domaine Recherche/Sport auprès du bpa et auteur du programme du congrès tripartite.

Contact: othmar.bruegger@bfu.ch

## Sport – La maîtrise du risque dans le sport

Le 5<sup>e</sup> congrès tripartite se tiendra du 3 au 5 septembre à Macolin. Des spécialistes du sport venus d'Allemagne, d'Autriche et de Suisse feront le point sur la prévention des accidents de sport. Le bpa, centre suisse de compétences pour la prévention des accidents, organise cette manifestation en collaboration avec les partenaires de ces trois pays.